

Kiyindou, Alain (dir). *Fracture numérique et justice sociale*.  
Numéro thématique des *Cahiers du numérique*, vol. 5, n° 1,  
2009. 247 p. ISBN 978-2-7462-2359-2

Denis Boisvert

Volume 57, numéro 4, octobre–décembre 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028994ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028994ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la  
documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boisvert, D. (2011). Compte rendu de [Kiyindou, Alain (dir). *Fracture numérique et justice sociale*. Numéro thématique des *Cahiers du numérique*, vol. 5, n° 1, 2009. 247 p. ISBN 978-2-7462-2359-2]. *Documentation et bibliothèques*, 57(4), 228–230. <https://doi.org/10.7202/1028994ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é  
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

bientôt remplacé par Frédéric Villeneuve. Rappelons que la bibliothèque de Montréal avait acquis en 1910 la précieuse collection du bibliophile Philéas Gagnon. Faute d'avoir un édifice qui répondrait aux besoins de conservation de cette collection et à la nécessité de rendre cette documentation accessible aux chercheurs et aux lecteurs, faute en somme de disposer d'une vraie bibliothèque, tous ces services sont logés dans l'édifice du Monument national qui est alors la propriété de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

Éva Circé-Côté « *s'est définie comme autodidacte et elle a toujours reconnu ce qu'elle devait à ses lectures* » (p. 56). Consciente qu'elle doit acquérir certaines connaissances pour mieux répondre aux exigences du poste qu'elle occupe, elle s'inscrit en 1913 aux cours de bibliographie qui sont offerts à l'Université McGill.

Devenue « directrice des catalogues » (p. 119), elle travaille à la rédaction du catalogue de la célèbre collection Gagnon. Lors du décès de monsieur Villeneuve, elle assume la direction générale intérimaire de l'institution. Mais, parce qu'elle est une femme, elle ne peut, selon l'auteure (p. 122), se voir confier ce poste de façon permanente. C'est Hector Garneau qui sera nommé et après le départ de celui-ci, le poète Félix Desrochers assumera la fonction jusqu'en 1932. C'est à ce moment que Ægidius Fauteux, qui a quitté la Bibliothèque Saint-Sulpice parce qu'elle vient de fermer ses portes, accède à la fonction de directeur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal et « *entreprend de faire maison nette* » (p. 190) : huit femmes sont congédiées, dont Éva Circé-Côté. Cette dernière est remplacée par Marie-Claire Daveluy au poste de responsable du service du catalogue, « *le département technique le plus important dans la bibliothèque* » (p. 190), reconnaît le nouveau directeur de l'institution. On comprend que celle qui dans ses chroniques, « *n'a jamais été tendre envers les messieurs de Saint-Sulpice et s'est plus d'une fois moquée des bibliothèques religieuses qui boudaient les Lumières et refusaient les ouvrages à l'Index de l'Église catholique* » (p. 190), ne pouvait présumer d'aucune sympathie de la part de son nouveau patron qui avait eu ses accointances à Saint-Sulpice pendant quelques décennies.

À 61 ans, Éva Circé-Côté prend sa retraite avec une pension mensuelle de 809,10 \$. Elle poursuit néanmoins ses activités journalistiques jusqu'à son décès en 1949.

La deuxième partie de l'ouvrage offre « *une étude plus approfondie des thèmes-phares qui ont inspiré sa réflexion et son écriture* » (p. 15). Ainsi, Andrée Lévesque aborde successivement les thèmes du libéralisme, de la religion, du patriotisme, du féminisme, du droit au travail et du travail des femmes. Elle explique comment ces thématiques ont été vécues et traduites dans les chroniques de Circé-Côté. L'auteure a vraiment procédé à une minutieuse analyse des chroniques publiées pour confirmer les prises de position de madame Circé-Côté sur ces sujets qui constituent les thèmes le plus souvent abordés et approfondis par elle.

Quand on fait le bilan de la vie d'Éva Circé-Côté, on s'étonne que le rôle qu'elle a joué dans l'évolution de la société montréalaise n'ait pas été reconnu plus tôt. Même si son identité fut longtemps voilée sous des pseudonymes le plus souvent à consonance masculine, il est raisonnable de penser que le caractère souvent percutant de ses chroniques a pu influencer une société sclérosée. « *Éva Circé-Côté a choisi de lutter par la plume. [...] Pour elle, le progrès passe d'abord par l'écrit : un peuple sans littérature est appelé à disparaître. La littérature est agent de changement* » (p.367). Robert Escarpit, le grand spécialiste de l'histoire du livre ne pensait pas autrement en affirmant : « *Un homme [ou une femme] qui lit ne peut éviter de penser et [...] un homme [ou une femme] qui pense est plus difficile à gouverner qu'un homme [ou une femme] qui laisse les autres penser pour lui [ou elle].* ».

On la dit libre-penseuse parce que sa pensée, et donc ses écrits, différaient de la pensée officielle, celle qui était alors prônée par l'État et l'Église. Son époux, médecin décédé prématurément, était franc-maçon et elle a conservé dans son esprit les séquelles de l'ostracisme qui avait frappé le couple. Dans la société monolithique de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Éva Circé-Côté était rebelle, avant-gardiste. Elle mérite d'être mieux connue par l'ensemble de la société québécoise et, d'une façon particulière, dans le milieu des bibliothécaires québécois.

Kiyindou, Alain (dir). *Fracture numérique et justice sociale.*

Numéro thématique des *Cahiers du numérique*  
vol. 5, n° 1, 2009. 247 p. ISBN 978-2-7462-2359-2.

Denis BOISVERT  
Université du Québec à Rimouski  
denis\_boisvert@uqar.qc.ca

Sous la direction d'Alain Kiyindou, sociologue rattaché à l'Université de Strasbourg, qui s'intéresse plus particulièrement aux dynamiques de la globalisation culturelle et au partage des savoirs en lien avec l'émergence des technologies de l'information, ce cahier thématique soulève des questions d'actualité portant sur les enjeux techniques, politiques, économiques, sociaux et culturels de la « fracture numérique ». De tels questionnements ont comme objectif d'établir les conditions de la justice sociale, une notion de base servant à définir la mission de toute bibliothèque. Traiter des processus d'innovation rattachés aux technologies de l'information permettant de convertir le qualitatif en quantitatif en vue d'en assurer une diffusion élargie ne peut se faire sans tenir compte de l'accroissement des écarts entre les pauvres et les nantis, les inforiches et les infopauvres. Nous savons que les inforiches, selon la définition qu'en donne l'Office de la langue

française<sup>1</sup>, sont plus nombreux dans les pays industrialisés, qu'ils ont facilement accès à l'information diffusée par Internet et qu'ils profitent largement du potentiel offert par les environnements numériques qui caractérisent la société du savoir. Au contraire, compte tenu de leurs conditions sociales et de leur posture, les info-pauvres, ne peuvent tirer profit des avantages liés à la culture de l'information numérique.

Quelles sont les véritables causes de ces inégalités sachant que les conditions d'accès aux ressources informationnelles sont en principe rattachées au droit d'accès à l'information pour tous, un service nécessaire à l'exercice de la démocratie ? Il est reconnu que les bibliothèques sont au cœur de la société du savoir et qu'elles participent largement à l'évolution de la culture numérique. Mais de quelle manière jouent-elles ce rôle ? Lorsqu'elles permettent à des entreprises privées bénéficiant d'immenses capitaux d'investir leurs collections payées par des deniers publics et de les numériser afin de les diffuser sur Internet à partir d'un environnement technologique de plus en plus assujéti à des intérêts commerciaux guidés par une économie de marché, se font-elles complices de ce mouvement de séparation entre les nantis et les exclus ? De plus en plus, les bibliothèques transigent obligatoirement avec des entreprises commerciales qui exercent un véritable contrôle du marché de la recherche en mode numérique. En ce sens, les responsables des milieux documentaires ont le devoir de bien saisir les mécanismes de l'exclusion numérique.

Le champ d'investigation de ce numéro spécial est couvert par 15 collaborateurs qui exposent des résultats de recherche, des études de cas ou encore des données d'enquêtes permettant de fournir des indicateurs de l'exclusion dite numérique. Le fruit de ces réflexions permet d'envisager, à partir d'une perspective humaniste, des pistes qui favoriseront la mise en œuvre de « *réelles solidarités entre les hommes et les femmes, les jeunes et les moins jeunes, les pauvres et les nantis, les analphabètes et les autres...* » (p. 7).

Fabien Granjon, sociologue et économiste, dans *Inégalités numériques et reconnaissance sociale ; des usages populaires de l'informatique connectée*, attire notre attention sur le fait que la fracture numérique est avant tout un phénomène d'inégalité dans l'accès à l'information, une forme d'exclusion déterminée par l'évolution des nouvelles structures du capitalisme à l'ère de la mondialisation. Les bénéfices sociaux engendrés par le déploiement des nouvelles technologies en lien avec la culture numérique sont loin d'être égalitaires et ils risquent même, selon lui, de renforcer les mécanismes associés à la reproduction de la domination sociale.

Dans *Transformer le risque de renforcement des inégalités en opportunité*, Margot Beauchamps, rattachée

à l'Université Paris 1, pose le problème de la division entre les connectés et les non-connectés en examinant la question de l'accessibilité aux ressources en lien avec la mobilité des citoyens des quartiers défavorisés en France. Cette réflexion a le mérite de rendre compte du phénomène de l'inégalité d'accès non pas uniquement en déterminant le type d'infrastructure et de connexion au réseau Internet et en calculant le nombre d'ordinateurs au sein des foyers, mais plutôt en tenant compte des revenus des ménages, de l'âge des citoyens et surtout de leur niveau de diplomation. Selon cette chercheuse, la fracture numérique ne peut être justifiée uniquement en faisant appel à des facteurs spatiaux, d'accès à des réseaux, de distance ou de coûts. Margot Beauchamps nous amène à repenser l'accessibilité aux ressources à partir d'une approche qualitative afin de mieux saisir la complexité des conditions d'accès aux ressources numériques qui concernent tous les types de milieux documentaires. Cette mesure qualitative fait appel à l'ensemble des ressources disponibles, comme le transport urbain permettant au citoyen de se rendre à une bibliothèque publique et l'accès aux études en fonction des milieux de vie. Les ressources sociales sont donc d'une grande importance à l'égard de l'accessibilité à l'univers numérique.

En portant l'attention sur les ressources humaines dans la réflexion sur l'accessibilité aux ressources numériques à partir des préoccupations sociales, les auteurs de ce collectif nous permettent de prendre en compte d'autres dimensions liées à la position socio-économique des individus, dont celle de la distance culturelle qui les sépare des contenus en fonction de leur niveau d'éducation par exemple. Ils nous amènent à considérer le fait que l'exclusion sociale joue un rôle déterminant par rapport au phénomène de l'accessibilité aux ressources numériques en prenant en compte, entre autres, la mobilité virtuelle représentée par un vecteur unique : celui d'Internet. Celui-ci donne à son utilisateur un avantage concurrentiel sur les autres consommateurs d'information recourant aux moyens traditionnels de communication que sont les feuillets, les journaux ou la télévision, bref les biens culturels accessibles en format traditionnel, sur place et non pas à distance à l'aide de la mobilité virtuelle.

Annabelle Boutet et Jocelyne Trémembert, rattachées à IT-Telecom Bretagne/LUSSI<sup>2</sup>, cherchent à mieux comprendre les situations de non-usages des TIC, et plus particulièrement d'Internet, en y allant de réflexions méthodologiques sur les indicateurs de l'exclusion dite numérique. Les auteures passent en revue les travaux portant sur la question des non-usagers, les non-internautes en particulier, à partir de points de vue à la fois théoriques et méthodologiques. L'intérêt de ce texte réside dans le souci d'éviter de saisir les enjeux

1. <<http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/internet/fiches/8873664.html>>.

2. École d'ingénieurs et centre de recherche international dans les sciences et technologies de l'information, répartis sur deux sites en Bretagne : Brest et Rennes.

de la fracture numérique par un « *simple renversement de problématiques liées à l'usage* ». Les non-usagers des TIC sont identifiés habituellement en faisant appel à des indicateurs et à des mesures qui sont loin de faire l'unanimité au sein de la communauté scientifique. Ainsi, la définition de « l'utilisateur » à partir de la notion de fréquence varie d'une institution à une autre : les modes de connexion sont confondus (école, travail, maison, lieux publics), les fréquences retenues ont souvent le même poids (tous les jours, 1 à 2 fois par jour, rarement). Certaines institutions considèrent que le fait de s'être connecté à Internet une seule fois au cours du dernier mois fait automatiquement de l'individu un internaute. Les typologies établies par les diverses écoles de pensée sur les non-usages d'Internet sont passées en revue. Ainsi, le chercheur américain Lenhart distingue quatre types de non-utilisateurs d'Internet : les *evaders*, les *dropouts*, les intermittents et les non-usagers absolus. Pour les Français Laborde et Soubiale, cinq catégories sont à établir : les utilisateurs indirects, les totalement déconnectés, les distancés, les abandonnistes et les utilisateurs occasionnels. Plus intéressante est la mise en relation de ces pratiques d'exclusion technologique avec des motifs rarement envisagés, comme la perception que les gens ont de leur environnement et de la place qu'ils occupent dans la société. Voilà pourquoi les personnes ayant l'impression de perdre le contrôle de leur vie auront souvent peu tendance à naviguer sur le Web tandis que celles qui pensent que les gens qui les entourent sont honnêtes ont plus de probabilité d'être des internautes.

Le principal intérêt de ce numéro thématique tient aux questionnements que ce collectif d'auteurs soulève à partir d'une perspective élargie nous amenant à croire que les TIC ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un enjeu social présentement en train de se dessiner avec notre apport. Les textes nous permettent d'aller au-delà de la métaphore expressive et nous conduisent à prendre en compte une pluralité de causes des diverses formes d'inégalité d'accès aux ressources numériques, lesquelles font désormais partie des collections de base de l'ensemble des milieux documentaires.

*Le métier de bibliothécaire* / Association des bibliothécaires de France ; sous la direction de Yves Alix. 12<sup>e</sup> éd.  
Paris : Électre / Cercle de la Librairie, 2010.  
565 pages. ISBN 978-2-7654-0977-9.

Michèle HUDON  
EBSI, Université de Montréal  
michele.hudon@umontreal.ca

La toute première édition du présent ouvrage, issue de la collaboration de bibliothécaires français d'origine et de formation diverses, fut publiée en 1966 sous le titre : *Cours élémentaire de formation professionnelle*. La 12<sup>e</sup> édition d'un ouvrage de référence essentiel renommé en 1979 *Le métier de bibliothécaire*, témoigne encore du souci de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) de « *tout à la fois défendre l'intérêt des bibliothèques et de faire reconnaître l'existence d'un métier de bibliothécaire* » (Avant-propos de la 6<sup>e</sup> éd., 1979, p.7). L'avant-propos de la 12<sup>e</sup> édition révèle que celle-ci « *fait le pari de réunir, sous la plume des meilleurs spécialistes, l'essentiel de ce qu'un bibliothécaire doit savoir aujourd'hui* » (Avant-propos, p. 19). Comme c'était le cas dans les éditions précédentes, le livre, la bibliothèque et particulièrement la bibliothèque publique restent au cœur de l'ouvrage que nous présentons ici.

Avec ses 565 pages, le *Métier de bibliothécaire* pourrait paraître intimidant au novice ou à l'étudiant à qui l'ouvrage est d'abord destiné, si ce n'était de sa structure logique et rigoureuse. Yves Alix, directeur de cette 12<sup>e</sup> édition, a constitué une équipe renouvelée de rédacteurs capables d'exposer clairement divers points de vue ; en 26 chapitres regroupés en sept sections distinctes, ces experts décrivent avec plus ou moins de détails l'environnement au sein duquel les bibliothèques existent, ce qui se passe dans les bibliothèques et ce qui rend les bibliothèques aussi fascinantes qu'essentiels.

La brève histoire des bibliothèques racontée dans la Section 1 a été publiée maintes et maintes fois ailleurs, mais elle constitue une solide introduction pour le novice qui n'aurait encore rien lu sur le sujet. On y couvre la période de l'Antiquité à nos jours, passant du volume au codex, du livre religieux au livre laïque, du manuscrit à l'imprimé. Les grandes dates de l'histoire des bibliothèques françaises sont reprises dans un tableau qui met en parallèle les repères chronologiques de l'histoire du monde et ceux de l'évolution du livre et des bibliothèques.

Les trois chapitres de la Section 2 situent la bibliothèque dans la société contemporaine. Les missions traditionnelles des bibliothèques y sont décrites dans un texte très court ; notons tout de suite qu'on y discute de conservation avant d'aborder les missions de communication, d'accès à l'information, d'action sociale et d'éducation. La sociologie des publics est présentée sous forme de statistiques de fréquentation et d'abonnements